

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DUPÔLE MÉTROPOLITAIN
DU GRAND AMIÉNOISDEPARTEMENT
DE LA SOMME

Séance du 21 février 2023

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice	Qui ont pris part à la délibération
51	15

Objet de la délibération
FINANCES Adhésion à l'association La Fresque de la Renaissance Ecologique
Référence
3_20230221_7.10

Date de la convocation
10/02/2023

Date de mise en ligne sur le site http://grandamiinois.fr
22/02/2022

L'année deux mille vingt-trois, le vingt et un février à 12 heures minutes, le Comité Syndical du Pôle métropolitain du Grand Amiénois a été reconvoqué suite au quorum non atteint lors de la séance du 9 février 2023. Cette séance s'est déroulée en visioconférence, sous la présidence de M. Pascal RIFFLART, Président.

Etaient présents : Mme FOURÉ, MM. RIFFLART, GEST, DESSEAUX, Mme PINON, Mme THIEBAUT, FRANCOIS, GAILLARD, Mme A. LEMAIRE, Mme A-M. LEMAIRE, Mme DE WAZIERS, Mme HIVER, Mme LEROY.

Excusés ayant donné procuration :

M. MERCUZOT a donné pouvoir à Mme FOURÉ
Mme VERRIER a donné pouvoir à M. RIFFLART.

Excusés, absents : MM. DECLÉ, SAVREUX, FOUCAULT, Mme SAVARIEGO, Mme DELÉTRÉ, DARRAGON, THÉVENIAUD, Mme RODINGER, RENAUX, DEBART, DUFOUR, OURDOUILLÉ, Mme VANDEPITTE, BOCQUILLON, CAPELLE, DOVERGNE, SURHOMME, Mme QUIGNON, Mme DELANNOY, SUIN, DELFOSSE, Mme CARON-DECROIX, WATELAIN, CLIQUET, DESFOSSÉS, STOTER, BOHIN, LENGLET, NOBLESSE, MAGNIER, PETIT, DURIEUX, THUILLIER, DINOARD, BABAUT, CHEVIN.

A été nommé(e) secrétaire de séance : Mme HIVER.

Les supports de communication du PCAET utilise le visuel et l'outil de la Fresque de la Renaissance Écologique.

Afin de pouvoir réutiliser les visuels de cet outil, le PMGA doit adhérer à l'association « la fresque de la Renaissance Écologique ». Cette adhésion aura une durée de 1 an reconductible pour une somme de 24,00€ TTC.

Il est proposé aux membres du Comité Syndical d'adhérer à l'association « la fresque de la renaissance écologique » pour un coût de 24 € annuel.

Le Comité syndical,
Entendu l'exposé du Président

Après en avoir délibéré.
A l'unanimité

- Décide d'adhérer à l'association « La Fresque de la Renaissance Ecologique » pour un coût annuel de 24 €uros.
- Autorise le Président à signer les documents relatifs à cette adhésion.
- Inscrit la dépense au budget 2023.

Fait et délibéré le 21 février 2023
Et ont signé les membres présents ;
Pour extrait conforme,

Le Président,

P. RIFFLART

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Pole Metropolitain du Grand Amienois
Utilisateur : PASTELL polemetropolitaingrandamienois.actes

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	3_20230221_710
Objet :	Finances - Adhésion à l'association La Fresque de la Renaissance Ecologique
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-02-21 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.10 - Divers
Identifiant unique :	080-200082063-20230221-3_20230221_710-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 080-200082063-20230221-3_20230221_710-DE-1-1_0.xml	text/xml	906 o
Document principal (Délibération) Nom original : D__lib3_Adh__sion la fresque de la renaissance__cologique.pdf Nom métier : 99_DE-080-200082063-20230221-3_20230221_710-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	115.8 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	21 février 2023 à 16h14min04s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	21 février 2023 à 16h14min08s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Christelle Doremus-Beaudoin
En attente de transmission	21 février 2023 à 16h15min05s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	21 février 2023 à 16h18min05s	Transmis au MI
Acquittement reçu	21 février 2023 à 16h23min18s	Reçu par le MI le 2023-02-21

